

**COMMANDEZ DÈS MAINTENANT ET BÉNÉFICIEZ
D'UNE PRIME DE « CASHBACK »
POUVANT ATTEINDRE
JUSQU'À 20 CHF
OU DES PNEUS SUPPLÉMENTAIRES GRATUITS !**



NOTRE OFFRE EXCLUSIVE

Pour une commande en bloc d'au moins 6 pneus véhicules utilitaires neufs MICHELIN auprès d'un revendeur de pneus de votre choix durant la période de l'action, vous obtenez une prime de « cashback » correspondante pouvant atteindre jusqu'à 20 CHF par pneu ou des pneus supplémentaires gratuits (pour les échelonnements et les conditions de l'action, voir au verso).

**PÉRIODE DE L'ACTION :
01.09.2026 – 30.11.2026**

Date limite d'envoi : 30.12.2026

INSCRIVEZ-VOUS ICI :

promotion.michelin.ch/camion

business.michelin.ch



ÉCHELONNEMENTS ET CONDITIONS DE L'ACTION

Commande en bloc	Pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN	
	17.5 et 19.5 pouces	20 et 22.5 pouces
à partir de 6 pneus	« cashback » de 15 CHF par pneu	« cashback » de 20 CHF par pneu

OU

Commande en bloc	Pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN	
	toutes les dimensions	
à partir de 22 pneus	Nombre de pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN gratuits : 1	
à partir de 40 pneus	Nombre de pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN gratuits : 2	
à partir de 74 pneus	Nombre de pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN gratuits : 4	

Les niveaux d'échelonnement pour les pneus supplémentaires gratuits peuvent être accumulés à volonté dans le cadre d'une commande groupée (voir quelques exemples ci-dessous) :

Commande en bloc	Pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN	
	toutes les dimensions	
à partir de 62 pneus (22+40)	Nombre de pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN gratuits : 3	
à partir de 114 pneus (40+74)	Nombre de pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN gratuits : 6	
à partir de 136 pneus (22+40+74)	Nombre de pneus poids lourd et bus/autocars neufs MICHELIN gratuits : 7	

OU

Commande en bloc	Pneus camionnette/van neufs MICHELIN	
	toutes les dimensions	
à partir de 6 pneus	« cashback » de 4 CHF par pneu	
à partir de 22 pneus	« cashback » de 6 CHF par pneu	
à partir de 40 pneus	« cashback » de 8 CHF par pneu	
à partir de 74 pneus	« cashback » de 10 CHF par pneu	

Conditions de l'action :

- Seules les entreprises commerciales du secteur du transport (transports, entreprises de bus, etc.) qui achètent des pneus concernés par l'action auprès du revendeur de leur choix pendant la période de l'action, ainsi que les clients de Service & Solutions ayant un contrat produit et service, sont autorisées à participer à l'action.
- L'offre ne peut être combinée avec d'autres actions Michelin.
- La combinaison de primes de « cashback » et de pneus supplémentaires gratuits n'est pas possible au sein d'une commande en bloc. Les échelonnements pour les pneus supplémentaires gratuits peuvent être cumulés à volonté au sein d'une commande en bloc. Pour les pneus poids lourd et bus/autocars neufs, il est possible de choisir entre des pneus supplémentaires gratuits et une prime de « cashback ». Pour les pneus camionnette/van neufs, seule une prime de « cashback » est versée, selon l'échelonnement indiqué ci-dessus.
- Pour bénéficier de la prime de « cashback » ou des pneus supplémentaires gratuits, il faudra que le revendeur de pneus de votre choix déclenche une nouvelle commande correspondante auprès de Michelin Suisse SA durant la période de l'action (01.09. – 30.11.2026). Pour bien planifier la disponibilité des pneus en amont, veuillez contacter rapidement le revendeur de pneus de votre choix. Les pneus non achetés auprès de Michelin Suisse SA ne seront pas pris en compte pour la prime de « cashback » ou le(s) pneu(s) gratuit(s).
- Il est possible de participer plusieurs fois ou de passer plusieurs commandes groupées pendant la période de l'action. Toutefois, l'ajout d'achats de pneus effectués à des moments différents durant la période de l'action à une ou plusieurs commandes groupées n'est pas autorisé. À partir de l'achat de 6 pneus poids lourd et bus/autocars ou camionnette/van neufs MICHELIN, une prime de « cashback » est accordée. Le nombre maximal de pneus gratuits par consommateur final est limité à 60 pièces pendant la période de l'action.
- Le cumul de pneus poids lourd et bus/autocars neufs et de pneus camionnettes/van neufs pour les ajouter à une commande en bloc n'est pas possible.
- Le calcul et la livraison des pneus de la commande en bloc (respective) que vous passez auprès du revendeur de pneus de votre choix, sont effectués par le revendeur de pneus aux tarifs que vous avez convenus avec celui-ci.
- À votre demande expresse, votre interlocuteur Michelin transmet votre commande au revendeur de pneus de votre choix. Les prix applicables sont ceux que vous avez convenus avec votre revendeur de pneus.
- La livraison de la quantité de commande en bloc et des pneus supplémentaires gratuits est effectuée en fonction des disponibilités. Des goulots d'étranglement peuvent éventuellement impacter la disponibilité. La livraison de la quantité de commande en bloc est d'abord effectuée auprès du revendeur de pneus. La livraison peut, de manière exceptionnelle, être effectuée directement chez vous si les deux parties en font explicitement la demande.
- La dimension 445/45 R 19.5 et tous les pneus de la catégorie XZL sont considérés comme étant de la dimension 22.5 dans la commande en bloc ainsi que dans le calcul de la prime de « cashback » et des pneus supplémentaires gratuits.
- Les annulations de pneus individuels compris dans la commande en bloc, lesquelles réduisent la quantité minimale calculée a posteriori, donnent lieu à un nouveau calcul pour la prime de « cashback ». Aucune prime ne sera versée pour une quantité de commande en bloc inférieure à 6 pneus poids lourds et bus/autocars ou camionnettes/van neufs MICHELIN. Les annulations de pneus individuels compris dans la commande en bloc, lesquelles réduisent la quantité minimale calculée a posteriori, entraînent, pour les pneus supplémentaires, une facturation de ces derniers ou, dans le cas de pneus non encore livrés, une annulation correspondante des pneus gratuits.
- Nous avons confié la réalisation de l'action à l'entreprise caspar company GmbH, de sorte que vos données personnelles seront traitées par caspar company GmbH, Nonnenstieg 9, 20149 Hambourg, Allemagne.

Remarque sur la marche à suivre pour bénéficier de pneus supplémentaires gratuits :

Les pneus gratuits sont accordés uniquement pour les commandes de pneus MICHELIN neufs pour camions et bus. Seuls les pneus inclus dans la commande groupée seront ajoutés en tant que pneus gratuits. Si moins de 75 % de votre commande chez le revendeur de votre choix sont des pneus de 22.5 pouces, vous recevrez le nombre de pneus gratuits correspondant à la commande dans les dimensions 17.5 et 19.5 pouces. Si plus de 75 % de la commande sont des pneus de 22.5 pouces, vous recevrez le nombre de pneus gratuits correspondant à la commande dans la dimension 22.5 pouces. Tous les pneus des catégories XZL et X® ONE sont exclus de l'offre de pneus gratuits. Vous saisissez toutes les informations nécessaires sur le site promotion.michelin.ch/camion et téléchargez la preuve d'achat (facture/bon de livraison) des pneus concernés par l'action de la commande en bloc, achetés auprès du revendeur de pneus de votre choix pendant la période de l'action aux prix convenus entre vous. La preuve d'achat doit clairement indiquer la quantité de pneus, les dimensions/les profils et la date d'achat de la commande en bloc. Délai pour soumettre la preuve d'achat : au plus tard quatre semaines après la date de la facture/du bon de livraison, soit au plus tard le 30.12.2026. La date de la facture/du bon de livraison doit être comprise dans la période de l'action. Après vérification concluante, les pneus supplémentaires gratuits sont expédiés. Si vous n'avez pas reçu les pneus supplémentaires gratuits ou ne les avez reçus que partiellement, veuillez informer votre interlocuteur Michelin.

Remarque sur le traitement de la prime Cashback :

Vous devez saisir toutes les informations nécessaires sur le site promotion.michelin.ch/camion et téléchargez une preuve d'achat (facture/bon de livraison) des pneus concernés par l'action pour la prime de « cashback », achetés auprès du revendeur de votre choix pendant la période de l'action aux prix convenus entre vous. La preuve d'achat doit clairement indiquer la quantité de pneus, les dimensions/les profils et la date d'achat. Délai pour soumettre la preuve d'achat : au plus tard quatre semaines après la date de la facture/du bon de livraison, soit au plus tard le 30.12.2026. La date de la facture/du bon de livraison doit être comprise dans la période de l'action. La prime sera versée majorée de la TVA actuellement applicable.

Mentions légales relatives à la protection des données : Michelin Suisse SA collecte et traite des données à caractère personnel dans le cadre de l'action sell-out ayant trait aux pneus véhicules utilitaires neufs MICHELIN. Les données collectées et traitées dans le cadre de l'action sell-out ayant trait aux pneus véhicules utilitaires neufs MICHELIN seront conservées jusqu'à la fin de la gestion de l'action. Ceci ne s'applique pas aux données conservées à titre de preuve dans le cadre des délais de conservation légaux. Leur utilisation est réservée aux collaborateurs de Michelin et/ou aux prestataires de services mandatés par Michelin. Le siège de l'un de ces prestataires de services est implanté aux États-Unis. Afin de pouvoir garantir une sécurité suffisante en matière de protection des données, les clauses types de protection des données émises par la Commission européenne ont été convenues. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter notre délégué à la protection des données. Vous disposez en outre d'un droit d'information, de rectification, d'opposition, de restriction de traitement et de suppression des données vous concernant, et vous pouvez demander la transférabilité de vos données. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir des informations sur les données vous concernant, veuillez contacter : Michelin Suisse SA, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez, Suisse, datenschutz@michelin.com. Vous pouvez faire valoir votre droit de recours auprès du Tribunal civil de Fribourg ou auprès du Tribunal civil compétent pour votre domicile/siège. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), <https://www.edoeb.admin.ch/fr>. Nous avons chargé l'entreprise caspar company GmbH de la réalisation de l'action, de sorte que vos données à caractère personnel sont traitées par caspar company GmbH, Nonnenstieg 9, 20149 Hambourg, Allemagne, dans le cadre de la réalisation de l'action. Le versement des primes est effectué sur ordre et au nom de Michelin Suisse SA.

Conditions générales de ventes : Pour des achats effectués auprès de Michelin Suisse SA : Les conditions générales de ventes de Michelin Suisse SA s'appliquent pour le marché de remplacement (pneus neufs, rechapage, services et achat de carcasses) suisse dans leur version actuelle. Celles-ci peuvent être consultées sur le site www.michelin.ch. Par la présente, le client déclare expressément en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.

Vous avez des questions au sujet de cette action ?

Veuillez les poser aux adresses électroniques suivantes :

« Cashback » : lkw-cashback@promotion.michelin.de

Pneus gratuits : lkw-beistellreifen@promotion.michelin.de

